

Eau potable


C'EST QUI VA CHANGER AU 1^{er} JANVIER 2020


Au 1^{er} janvier 2020, les **compétences eau potable et assainissement** seront **confiées obligatoirement aux intercommunalités** sauf pour celles qui ont choisi de les reporter avant 2026 dans le cadre de la loi Ferrand.


En effet, la pression des normes environnementales, les attentes des usagers en termes de qualité, les enjeux de protection de la ressource par rapport aux pollutions diffuses plaident pour une nouvelle gouvernance de l'eau, à un échelon intercommunal.

L'eau, patrimoine de l'humanité, constitue un bien commun et doit être **gérée de manière responsable et solidaire**.

Cette philosophie de la Com de Com du Val de Somme se décline autour de 3 piliers :

 **Préserver la ressource en eau** en mettant en place une politique publique de préservation de la ressource afin de garantir une eau de qualité à tous ses usagers actuels ou futurs.

 **Assurer un service public disponible pour les usagers** en améliorant le service d'eau potable grâce à la mobilisation d'équipes professionnelles, publiques et privées, pour assurer une gestion technique et administrative du service.

 **Assurer une gestion efficace du patrimoine :** depuis 2017 la Com de Com s'est engagée dans une étude de connaissance de son patrimoine et se lancera, dès 2020, dans une politique ambitieuse d'investissement, en particulier dans le renouvellement des réseaux et compteurs.

Depuis 2006, la Com de Com du Val de Somme a fait le choix ambitieux de **gérer la compétence assainissement collectif et non collectif** sur son territoire. En 2020, elle aura la responsabilité de **gérer la compétence eau potable** sur 24 de ses 33 communes.

VOTRE COMMUNE EST EN BLEU

La société SUEZ, délégataire du service public jusqu'en 2026, continue d'assurer l'exploitation.

Elle a en charge de :

- prélever, capter, stocker, transporter et distribuer la ressource
- assurer la conformité de l'eau distribuée
- assurer le bon fonctionnement des ouvrages
- facturer aux usagers

Contact : 09 69 32 04 04



La Com de Com aura en charge :

- > la surveillance en continu du réseau et des ouvrages d'eau potable
- > le programme de renouvellement de réseaux et compteurs
- > les interconnexions entre unités de distribution d'eau potable
- > le contrôle et suivi du prestataire
- > la gestion du budget

Contact : 03 22 96 05 96



VOTRE COMMUNE EST EN VERT

La société HYDRA Lhotellier Eau sera le nouveau prestataire en charge de :

- prélever, capter, stocker, transporter et distribuer la ressource
- assurer la conformité de l'eau distribuée
- assurer le bon fonctionnement des ouvrages
- facturer aux usagers

Contact : 03 22 96 13 00



La Com de Com aura en charge :

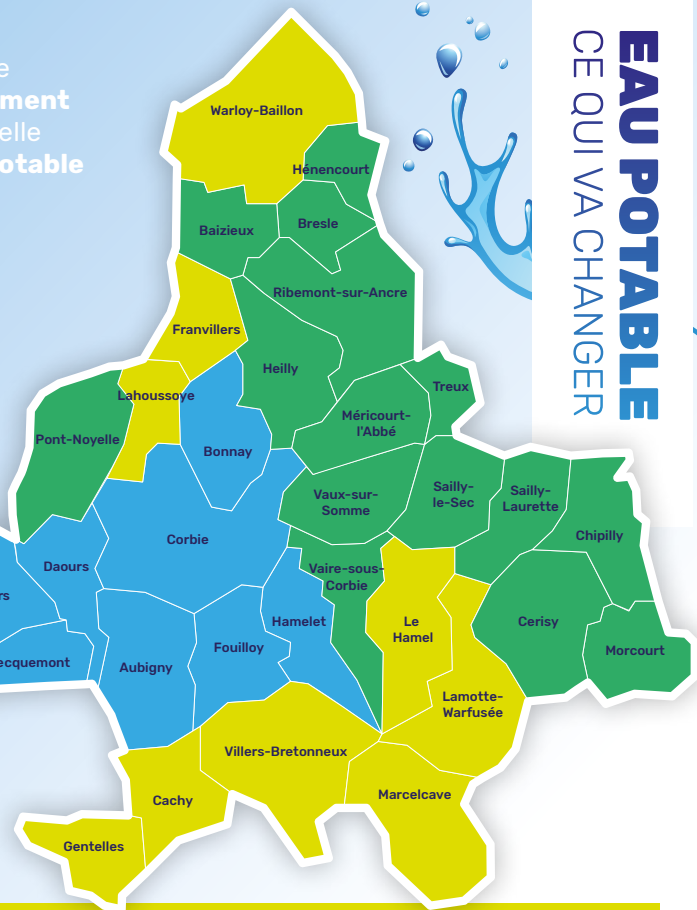
- > la surveillance en continu du réseau et des ouvrages d'eau potable
- > le programme de renouvellement de réseaux et compteurs
- > les interconnexions entre unités de distribution d'eau potable
- > le contrôle et suivi du prestataire
- > la gestion du budget

Contact : 03 22 96 05 96



EAU POTABLE

CE QUI VA CHANGER



VOTRE COMMUNE EST EN JAUNE

Rien ne change pour votre commune, puisqu'elle appartient au SIAEP du Santerre ou au SIAEP de la Haute Vallée de l'Hallue, dont la loi FERRAND a permis le maintien (en raison de son périmètre administratif situé sur au moins deux intercommunalités).

LA GESTION DE L'EAU POTABLE, C'EST

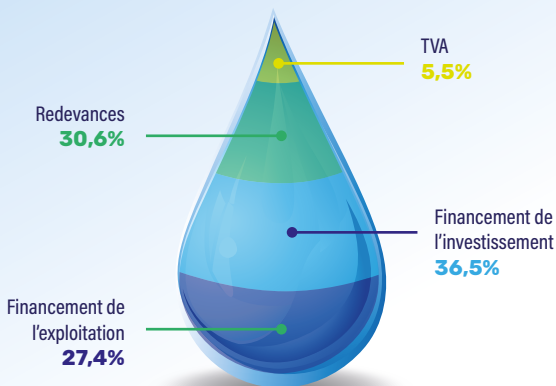
De l'exploitation au quotidien pour assurer le prélèvement, le transport et la distribution en continu d'une eau de qualité pour l'ensemble des usagers du service public.

De l'investissement sur les nombreux ouvrages (forages, réseaux, château d'eau, etc.) afin de garantir le fonctionnement optimal de ces derniers tout au long de l'année et l'approvisionnement en eau de tous les usagers.

La politique publique de la Com de Com du Val de Somme vise à **pérenniser le patrimoine du service en réalisant les travaux de renouvellement et d'investissements nécessaires**. Cette démarche s'inscrit dans une temporalité à long terme et se décline à travers un programme pluriannuel d'investissement se décomposant ainsi :

- programme de renouvellement du réseau et des compteurs
- réalisation d'interconnexions
- travaux sur les forages
- travaux sur les réservoirs

COMMENT SE DÉCOMPOSERA LE PRIX MOYEN DE L'EAU SUR LES 24 COMMUNES CONCERNÉES EN 2020 ?*



*Hors abonnement

